



Mairie d'AUBY

Lancement prestations de nettoyage,
repassage du linge et des vêtements professionnels
Décision n° 2025/174/MP

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215900283-20251107-DD_2025_174-AR

Publié le 20 novembre 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du 15 Avril 2021 mettant en place un groupement de commandes permanent entre la ville d'Auby et son C.C.A.S,

Vu la délibération du 7 octobre 2021 concernant l'avenant 1 réalisé afin de mettre à jour les familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commande permanent,

Vu l'avenant à la convention du groupement de commandes signé le 19 octobre 2021,

Vu les crédits inscrits aux budgets des personnes publiques regroupées,

Considérant le DCE relatif au marché " prestations de nettoyage, de repassage du linge et des vêtements professionnels " établi par le Service marchés publics;

Considérant que ce marché est divisé en 1 lot unique dont le montant de commande est limité à 70 000 € HT pour la durée totale du marché ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de services dont elle aura besoin ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit aux budgets des personnes publiques regroupées ;

Le Maire,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché " prestations de nettoyage, de repassage du linge et des vêtements professionnels ", établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Article 2 :

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :

De compléter et d'envoyer l'avis de marché au nationale

Mairie d'AUBY

Lancement prestations de nettoyage,
de repassage du linge et des vêtements professionnels
Décision n° 2025/174/MP

Article 4 :

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Article 5 :

Copie de cette décision est transmise aux pouvoirs adjudicateurs participants.

AUBY, le 7 novembre 2025

Bernard CZECH

Maire

Signé électroniquement par

Bernard Czech



Le 10 novembre 2025